

15ème législature

Question N° : 300	De Mme Marie-George Buffet (Gauche démocrate et républicaine - Seine-Saint-Denis)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Les violences dans les établissements scolaires de Seine-Saint-Denis	Analyse > Les violences dans les établissements scolaires de Seine-Saint-Denis.
Question publiée au JO le : 08/05/2018 Réponse publiée au JO le : 16/05/2018 page : 3761		

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des établissements scolaires de Seine-Saint-Denis. La réussite des enfants et des adolescents de Seine-Saint-Denis est trop souvent freinée, voire annihilée par les problèmes graves et récurrents que subissent bon nombre d'établissements, portant atteinte à la promesse républicaine d'égal accès à l'instruction. Plus qu'ailleurs sans doute, l'État doit intervenir dès la naissance des difficultés avant que les situations s'enveniment, notamment lors des cas de violences aux abords et à l'intérieur des établissements. Elle lui demande de garantir aux habitants de Seine-Saint-Denis que l'éducation nationale saura désormais faire preuve de réactivité et d'efficacité dès l'émergence des problèmes, notamment de violences, dans les établissements scolaires de Seine-Saint-Denis.

Texte de la réponse

SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN SEINE-SAINT-DENIS

M. le président. La parole est à Mme Marie-George Buffet, pour exposer sa question, n° 300, relative à la situation des établissements scolaires en Seine-Saint-Denis.

Mme Marie-George Buffet. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, contrairement à l'image trop souvent véhiculée et à tous les a priori, les établissements scolaires en Seine-Saint-Denis sont pour beaucoup d'entre eux des établissements d'excellence, portés par l'énergie d'équipes pédagogiques dédiées à la réussite de tous les élèves. Il y a de forts potentiels. Il suffit pour s'en convaincre de lire le dernier classement des lycées, où figurent le lycée Jacques Brel, le lycée Maurice Utrillo ou le lycée Mozart, malgré le désengagement de l'État ces dernières années et malgré les nouvelles menaces qui pèsent sur les services publics, et notamment sur les centres d'information et d'orientation – CIO.

Ces établissements bénéficient également d'un fort soutien de la part des familles, qui savent que le chemin de l'école est le seul qui assurera un avenir à leurs enfants.

Mais cette excellence est parfois bousculée, voire annihilée, par des problèmes graves et récurrents : des problèmes



de recrutement, comme dans le lycée des métiers de l'aérien Aristide-Briand, ou de violence, ainsi que nous l'avons vu au lycée Utrillo.

Face à cela, les élèves, les parents, les équipes éducatives et pédagogiques attendent de l'État une parole et des actes forts.

Les enfants dont je parle ont besoin d'accomplir leur cursus scolaire en toute tranquillité. J'ai discuté avec deux lycéennes de terminale d'Utrillo, déléguées de classe, qui, ayant rempli leur formulaire Parcoursup, craignaient d'être écartées des établissements d'enseignement supérieur qu'elles visaient à cause de ce que les médias avaient dit de leur lycée.

Monsieur le ministre, quelles sont les mesures prises ou envisagées pour garantir à tous les élèves de Seine-Saint-Denis la possibilité d'étudier en toute tranquillité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale.* Merci, madame la députée, de cette question très importante.

J'apprécie tout particulièrement ce que vous avez dit en commençant : il faut toujours rappeler qu'il existe en Seine-Saint-Denis un service public de l'éducation nationale qui obtient de beaux résultats. On insiste souvent sur les défaillances, et je vais bien sûr y venir, mais il faut toujours commencer par dire que, pour la grande majorité des élèves, ce service public fonctionne et produit des résultats. C'est ainsi que, par exemple, le taux d'accès à l'enseignement supérieur en Seine-Saint-Denis est plus élevé que la moyenne nationale. Il faut toujours souligner cette réalité positive pour créer un cercle vertueux de la confiance.

Par ailleurs, il faut regarder les problèmes en face – et des problèmes, il y en a, à commencer par les violences que vous avez mentionnées. Il est exact qu'il faut absolument y remédier, sous peine d'aboutir à une dégradation générale, y compris du point de vue pédagogique pour les élèves. La diminution de la présence en cours, par exemple, est très néfaste.

L'État y consacre beaucoup de moyens et d'attention. Je voudrais rappeler ce qui est fait en la matière avant de dessiner quelques perspectives pour le futur.

Il y a aujourd'hui 600 agents affectés dans les équipes mobiles de sécurité – EMS. J'ai souvenir d'en avoir parlé avec vous, madame la députée, au moment où le dispositif a été créé. Dans l'académie de Créteil, ils sont 63 cette année scolaire, contre 46 l'année dernière. Les EMS sont chargées de sécuriser la situation dans les établissements, en faisant de la prévention, mais aussi en rassurant lorsqu'il y a des incidents. Nous savons qu'elles sont très efficaces. Leur relation avec les forces de l'ordre est constante. Nous devons donc toujours les renforcer, quantitativement et qualitativement ; c'est ce que nous faisons pour la rentrée prochaine, comme le montre le chiffre que je viens de vous donner.

Il y a aussi en France 500 assistants de prévention et de sécurité, dont 50 dans l'académie de Créteil. Ils reçoivent une formation spécifique et sont affectés, pour leur part, au sein même des établissements sensibles. Ils mènent des actions éducatives de prévention et sont présents aux côtés des EMS en cas de crise grave dans l'établissement.

S'agissant des outils, les chefs d'établissement et directeurs d'école, les circonscriptions, les directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et les rectorats ont été dotés d'une application que nous appelons « Faits établissement » : elle sécurise les signalements d'événements graves, dont elle assure la traçabilité et permet l'analyse d'ensemble et de détail. Elle nous permet d'être plus réactifs face aux demandes d'accompagnement.

Personnellement, je lis chaque soir l'ensemble des incidents ainsi signalés.

L'objectif est de disposer d'un pilotage de la sécurité, qui passe par le renforcement dont j'ai parlé mais également par des politiques de vie scolaire à l'intérieur de chaque établissement, afin d'aller à la racine des problèmes de violence que nous rencontrons, et par la coopération avec les forces de police et de justice pour éviter tous les troubles émanant de l'extérieur.

M. le président. La parole est à Mme Marie-George Buffet.

Mme Marie-George Buffet. Merci, monsieur le ministre, de ces éléments de réponse. Je crois qu'il faut aussi associer aux forces de l'ordre et aux mesures prises par l'éducation nationale les élus locaux, notamment les maires, qui peuvent travailler à améliorer la convergence entre les actions des différentes parties prenantes.

Il est essentiel de porter une parole forte sur la qualité de l'enseignement en Seine-Saint-Denis, car nous avons besoin de professeurs expérimentés, et besoin que les élèves du département aient envie de revenir y travailler !